



Modification de mes horaires de travail

Par **BACHOUR YANNICK**, le **25/10/2016** à **15:46**

Je travaille depuis 16 mois dans une entreprises de 08h00 à 16h00 ou 16h30, et mon employeur veut me faire travailler une semaine sur deux de 12h00 à 20h00, sachant que cela perturbe mon rythme biologique et que je m'occupe de ma mère malade les après midi et week-ends.

Le contrat de travail ne comporte pas de plages horaires

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **25/10/2016** à **21:53**

Bonjour,

Normalement, le changement de l'horaire de travail d'un temps complet ne constitue pas une modification essentielle et fait partie du pouvoir de direction de l'employeur...

Toutefois, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...